




Tél. : 33 (0)1 56 45 19 00 - Fax : 33 (0)1 56 45 19 20 - E-mail : visiom@visiom.com - Site : www.visiom.com

 <p>UN GLOBAL COMPACT</p> <p>NOUS SOUTENONS LE PACTE MONDIAL</p>	<p>Ceci est notre Communication sur le Progrès sur la mise en œuvre des principes du Pacte mondial des Nations Unies.</p> <p>Nous apprécions vos commentaires sur son contenu.</p>
---	--

L'engagement du Président de VISIOM

La mission de VISIOM est de proposer à ses clients les meilleures solutions technologiques, répondant à leurs besoins en matériels et systèmes de sûreté et de les accompagner dans l'installation et dans le maintien en conditions opérationnelles de ces moyens sur le long terme. VISIOM est la référence sûreté en France et dans les territoires qui nous sont confiés par nos fournisseurs, dans le respect du développement durable.

A ce titre, en qualité de Président de VISIOM, je réitère mon engagement à soutenir les dix principes du pacte mondial des Nations Unies concernant les droits de l'Homme, les normes internationales du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

Nous vous exprimons de plus notre volonté de faire progresser ces principes dans notre domaine d'influence et nous nous engageons à les intégrer dans la politique de notre Entreprise, sa culture commerciale, et ses modes opératoires.

Nous avons choisi pour cette année de communiquer en particulier sur les progrès que nous avons accomplis sur les 2 thèmes suivants :

Progrès environnementaux :

- Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
- Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;
- Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Progrès concernant le respect des normes internationales du travail :

- Respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
- Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
- Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants ;
- Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Nous nous engageons également à communiquer auprès de nos employés, de nos partenaires commerciaux et de nos clients.

Antony, le 21 Février 2020

Jean-Paul PAGNY
Président de VISIOM



Nos progrès environnementaux

Principe 7: Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement

Principe 8 : Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Principe 9 : Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Démarches environnementales – Reprise des déchets

VISIOM s'inscrit progressivement depuis de nombreuses années dans une démarche environnementale résolument volontaire.

Bien que n'étant pas certifié ISO 14001 et n'étant pas soumis à la Directive 2011/65/UE (exemptés au travers de l'annexe IV, pour l'utilisation de l'équipement de surveillance et de contrôle par l'émission de rayonnements ionisants), la démarche environnementale anime l'ensemble des collaborateurs de VISIOM.

Celle-ci se traduit en interne par le tri systématique des déchets et la mise en place d'un système de collecte et recyclage des matériaux (métal, plastique, bois, piles, papier broyé...).

Politique de recyclage et de fin de vie des produits

Notre démarche de valorisation des équipements en fin de vie consiste en la prise en charge, le démontage, le tri et le recyclage des équipements déposés / remplacés.

La valorisation de ces déchets repose sur :

- Gestion des déchets spéciaux : valorisation de la fraction « noble » et traitement de la fraction « polluante »
- Recyclage, régénération et valorisation des matières (piles, batteries, solvants, métaux...)
- Valorisation énergétique (combustible, vapeur, électricité)
- Stabilisation et stockage de la fraction des déchets spéciaux qui ne peut plus faire l'objet d'un recyclage ou d'une valorisation énergétique.

Pour les aspects de recyclage, nous avons mis en place un partenariat avec la société ESR (fusion de Eco-System et Recylum), agréée par le ministère de la transition écologique et solidaire (Arrêté du 9 nov. 2017 – JORF n°0270) pour nous assurer de répondre à nos objectifs et aux obligations D3E Pro.

Ce partenariat couvre l'enlèvement sur site, le démantèlement, le traitement, la valorisation et le recyclage de l'ensemble des éléments constituant les équipements déployés par VISIOM, et par extension des équipements que nous sommes amenés à récupérer sur site lors du déploiement de nos équipements.

Nos actions	Nos résultats 2019
Mettre en place un contrat de partenariat avec ESR pour le recyclage des matériels que nous mettons sur le marché	Le contrat a été signé en avril 2018 avec ESR.
Recycler les matériels inopérants que nous désinstallons.	Notre premier enlèvement de machines à recycler s'est effectué le 17/04/2018. De cette date jusqu'à la fin de l'année 2018, nous avons recyclé 36 tonnes de matériel.



Nos progrès sociaux

Principe 4 : Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi.

Principe 3 : Respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

Principe 4 : Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

Principe 5 : Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

Principe 6 : Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession

Favoriser le pluralisme et rechercher la diversité au travers des recrutements et dans la gestion des carrières est un facteur de progrès pour VISIOM en matière de responsabilité sociale.

VISIOM prône des valeurs comme le respect et l'égalité et développe à ce titre une politique en faveur de la diversité.

Nos actions	Nos résultats 2019
Favoriser le dialogue social par les négociations collectives	Nouveaux Comité Social Economique, élu le 18 avril 2019 pour un mandat de 4 ans
Maintien des séniors dans l'emploi	Pyramide des âges : 25% des collaborateurs ont plus de 50 ans, 14% ont plus de 55 ans (voir graphique ci-après)
Promouvoir l'égalité Homme/Femmes pour les postes à responsabilités	Egalité homme/femme : Le CODIR est composé du Président, du Directeur général et de 8 Directeurs opérationnels, 4 femmes et 4 hommes.

Pyramide des âges au 2019-09-26

